

Leudelange, 30 mai 2024
N.réf. 24/0607/JG

AVIS DE PUBLICATION

Foncière Jardins de Geierbiert S.A.

Autorisation EAU/AUT/21/1003/R24.1

Conformément à l'article 24 § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que le renouvellement de l'autorisation EAU/AUT/21/1003/R24.1 concernant la gestion des eaux dans le cadre de la réalisation des travaux d'excavation et de terrassement en vue de la construction d'un établissement d'aides et des soins à séjour continu à Leudelange est ouverte à l'inspection du public du 30 mai 2024 au 9 juillet 2024 inclus au bureau de la population en la mairie de la Commune de Leudelange.

Conformément à l'article 25 de la loi susmentionnée un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour de l'affichage de la présente décision.



Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER
Vanessa BALDASSARRI-DEMOLING
Jean-Pierre ROEMEN